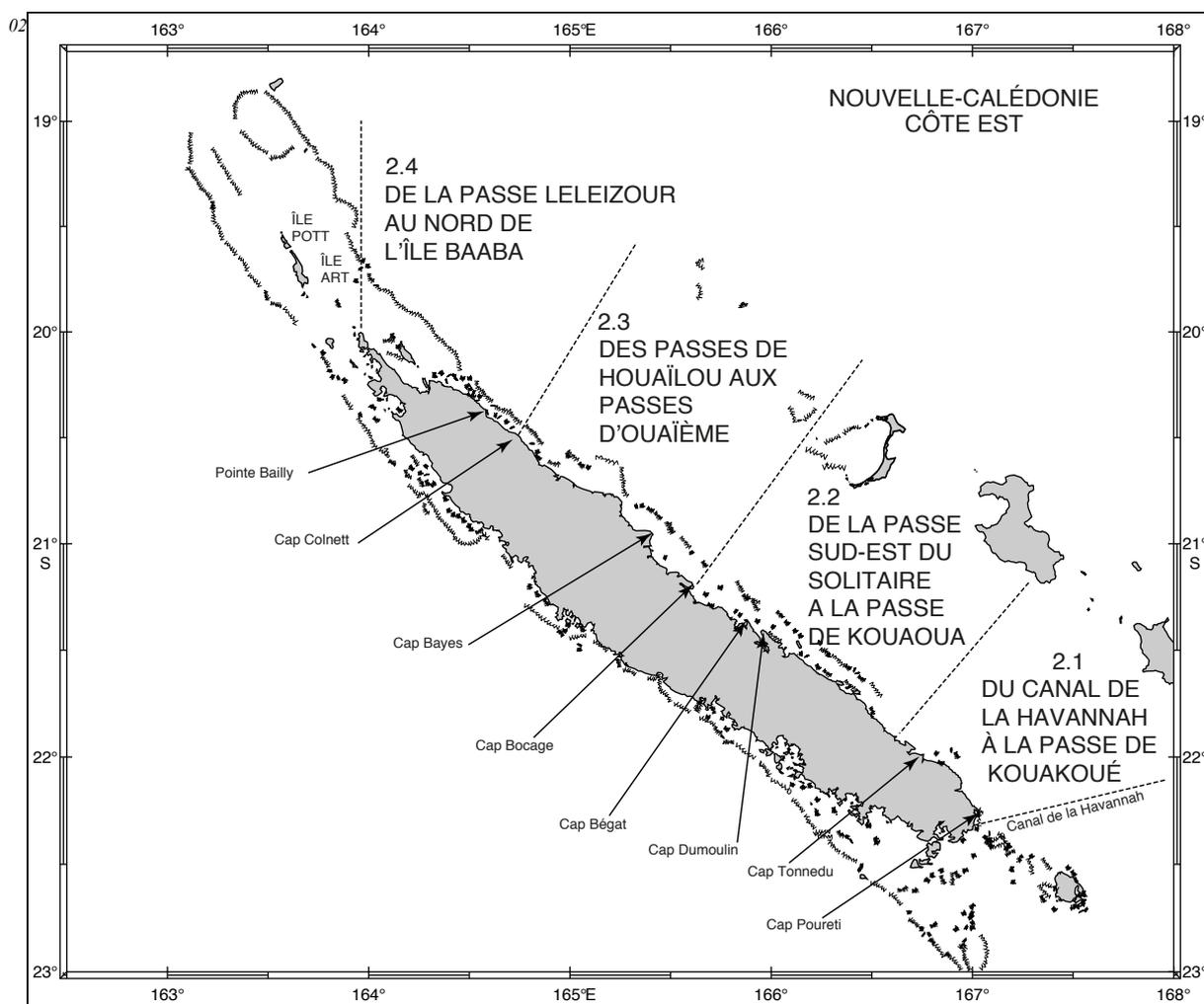


CHAPITRE 2

NOUVELLE-CALÉDONIE (CÔTE EST)



2. — Chapitre 2.

13 Cartes 6670 (INT 602), 7321 (INT 636), 6686 et 7268

19 ENC FR366860 et FR367680

01 2.0. Généralités

01 2.0.0. La côte Est de la Nouvelle-Calédonie est généralement escarpée, creusée de baies profondes et étroites où se jettent des rivières. Le récif-barrière est assez éloigné de la côte et le lagon est navigable d'une

extrémité à l'autre. Exposée à l'alizé de SE, cette côte est plus humide que la côte Ouest et sa végétation est plus riche.

- 07 À l'intérieur du lagon, les profondeurs sont, presque partout, de 40 à 90 m, fond de roche ou de corail parfois recouvert d'une mince couche de vase. Le mouillage est dangereux sauf en certains points bien choisis. De nuit et à moins de disposer d'un bon pilote, il est préférable de prendre le large si le temps n'est pas sûr. La mer est réputée mauvaise à juste titre devant cette côte, dans le lagon comme au large du récif. Les petits navires se rendant de Port de Pouébo (§ 2.4.2.1.) à Nouméa passent de préférence par le Nord de la Nouvelle-Calédonie pour éviter cette mer dure et les courants violents. La distance est à peu près la même qu'en passant par le Canal de la Havannah et par le Sud de l'île.
- 13 Des voies recommandées, explorées au sondeur latéral, existent entre le canal de la Havannah et les Passes de Houailou. Elles s'interrompent ensuite jusqu'à Touho, pour reprendre jusqu'aux passes d'Ouaième.
- 19 Les meilleurs refuges en cas de cyclone sont Port Bouquet (§ 2.2.3.2.) et la Baie de Canala (§ 2.2.6.2.).
- 25 Les principaux points de chargement de minerai sont Thio, la Baie de Kouaoua, la Baie de Poro et la Baie Ugué.

01 2.0.1. Marées

- 07 Les éléments de prédiction des heures et des hauteurs de la marée dans les ports de la Nouvelle-Calédonie sont donnés dans l'*Annuaire des marées, Tome II – Ports d'Outre-Mer* et sur le site du SHOM : www.shom.fr.

01 2.0.2. Pilotage

- 07 Le pilotage pour les ports de la côte Est de la Nouvelle-Calédonie est obligatoire (voir le paragraphe 0.4.1.4.). Les navires n'ayant pas de formalités obligatoires d'entrée à effectuer à Nouméa, et se rendant directement à un mouillage de la côte Est, peuvent embarquer le pilote dans la Passe Sud-Est des Passes Ouest de Houailou (§ 2.3.1.).

01 2.0.3. Zones hydrographiées. Voir § 0.5.1.3. et l'annexe VII

01 2.0.4. Zone de protection de câble

- 07 Un câble sous-marin à fibre optique desservant les Îles Loyauté emprunte la Passe du Cap Bayes, contourne par le Nord l'Îlot Tibarama et l'Îlot de sable voisin et atterrit au NW de Poindimié (§ 2.3.3.). Une zone de protection de 200 m de part et d'autre de son trajet est établie (voir l'annexe IX).

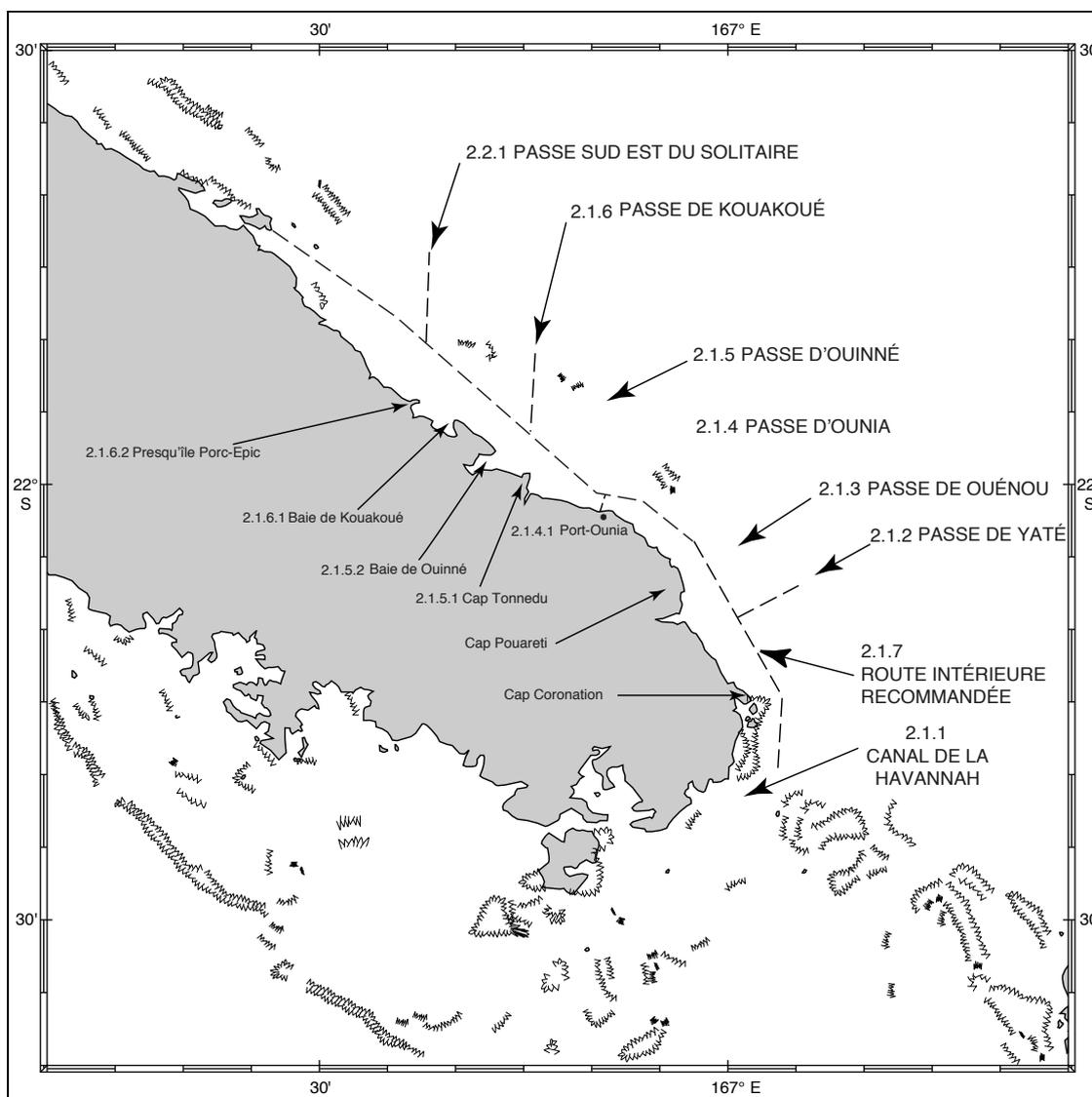
01 **2.1. Du Canal de la Havannah à la Passe de Kouakoué**

07 Cartes 6686, 6768, 6986, 7011 et 7073.

13 ENC FR469860.

19 Plan 2.1.

20



2.1. — Du Canal de la Havannah à la passe SE du Solitaire. Voies recommandées.

01 **2.1.0. Généralités**

01 **2.1.0.0. Côtes et amers.** — Vue d'une distance d'environ 30 M, la côte SE de la Nouvelle-Calédonie présente, du Sud vers le Nord, une série de mamelons coniques auxquels font suite deux longues crêtes séparées par la coupure que forme l'estuaire de la Rivière Yaté (§ 2.1.1.1). Au côté Sud de cet estuaire apparaît le sommet conique du **Mont Gouemba** (589 m) portant une antenne de télévision. Sur le flanc de ce dernier et à une altitude de 380 m s'élève la tour (10 m), sur maison blanche, du **ancien phare de Yaté** (22° 10,5' S —

166° 57,0' E) [vue 2.1.2.]. Par temps clair, cette tour est visible de plus de 30 M. La crête au Nord de la Rivière Yaté se perd souvent dans la brume au-delà du Cap Pouareti.

01 **2.1.0.1. Dangers du large**

07 Le **Banc du Coëtlogon**, situé au NE de l'entrée Est du Canal de la Havannah (§ 1.1.1.1.), est couvert de plus de 9 m d'eau. Le récif-barrière, qui le prolonge vers le NW est presque partout couvert et, par mauvais temps d'Est, la mer brise sur toute sa longueur. En toutes circonstances, il ne faut pas tenter de le franchir sans être sûr d'avoir bien reconnu les passes.

01 **2.1.1. Canal de la Havannah**

07 *Cartes 6768, 6986 et 7011.*

13 Le canal de la Havannah est décrit au § 1.1.1.1.

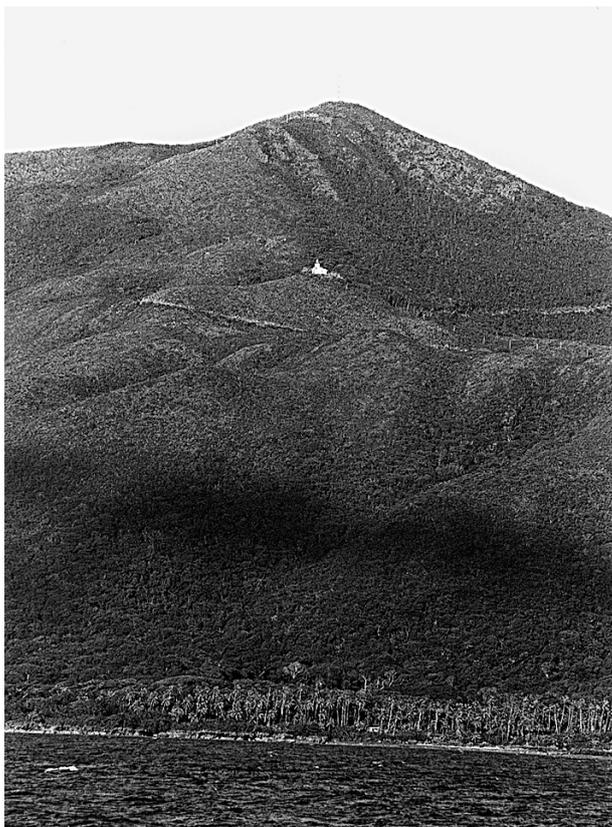
01 **2.1.1.1. Au Nord du Canal de la Havannah**

07 À environ 2 M au Nord du Port de Goro (§ 1.1.1.2.), sur le récif côtier devant l'embouchure de la **Rivière Kuébuni**, s'étend un groupe d'îlots bas couverts de pins colonnaires ; l'**Îlot Néaé** (22° 16,5' S — 167° 02,0' E) est le plus Sud du groupe. Un étroit passage à travers le récif est praticable par les embarcations entre l'Îlot Néaé au Sud et l'**Îlot Nou** au Nord, en faisant route à 293° vers l'**Îlot Nié**.

13 Entre le **Cap Coronation** et, à environ 8 M au NNW, la Baie de Yaté qui s'ouvre à l'embouchure de la **Rivière Yaté**, l'église de Touaourou constitue un amer remarquable. Au Sud de la baie, la côte est frangée par un récif qui s'étend par endroits jusqu'à 0,7 M au large alors qu'au Nord de cette baie, le récif ne s'étend que jusqu'à 0,4 M du rivage. La zone de mouillage dans la baie est appelée Port Yaté (§ 2.1.2.1.).

01 **2.1.2. Passe de Yaté**

02



2.1.2. — L'ancien phare de Yaté, à 230° et 4 M.

07 *Carte 6986.*

13 On franchit la **Passe de Yaté** (22° 08' S — 167° 02' E) en faisant route à 233° vers l'ancien phare de Yaté (§ 2.1.0.0.), désaffecté, sur le Mont Gouemba (axe voie recommandée de 1 000 m de large, explorée au sondeur latéral et reliée à la route intérieure ; voir § 2.1.7. et plan 2.1.). Le pâtre de corail, couvert de peu d'eau, porté par le récif-barrière sur le côté Nord de la passe, ne provoque généralement des brisants que par mauvais temps.

01 **2.1.2.1. Baie de Yaté.** *Cartouche de la carte 6986.* — Accessible aux petits navires, la **Baie de Yaté** (22° 09' S — 166° 58' E) est la seule échancrure de la côte entre le Cap Coronation et Port-Ounia à 18 M au NW. Le port se trouve à l'estuaire de la Rivière Yaté. Ses rivages, frangés de récifs, sont débordés par des bancs couverts de peu d'eau qui réduisent considérablement le mouillage. Le chenal navigable, très étroit, est rendu difficile par les roches et récifs qui le bordent sur chaque côté et que l'on distingue mal en raison de la coloration de l'eau.

07 L'axe du chenal d'entrée est indiqué par l'alignement (283°) de deux balises bien visibles sur le côté Nord du port (vue 2.1.2.1.). Les lisières des bancs latéraux sont marquées par des bouées et des balises latérales.

08



2.1.2.1. — Baie de Yaté, alignement d'entrée à 283° - 1983.

- ¹³ On mouille par 8 m d'eau à 020° et 0,2 M de la **Pointe Shirley** en relevant la balise postérieure de l'alignement d'entrée à 315° ; le rayon d'évitage est d'environ 100 m. Le mouillage est peu abrité de la houle qui pénètre assez profondément dans l'embouchure de la rivière. Les navires de plaisance peuvent mouiller plus en amont, avant le pont, au Sud de la **Pointe Chocolat**, dans des eaux plus tranquilles ; ceux qui ont un tirant d'eau de moins de 1,5 m peuvent, tirant d'air permettant, remonter la rivière jusqu'au quai de la gendarmerie.
- ¹⁹ Le centre administratif de la commune de Yaté, appelé « Yaté Village » se trouve à environ 2,5 km en amont du mouillage, sur la rive Sud de la rivière, ainsi que l'usine hydroélectrique alimentée par un grand lac artificiel formé par un barrage 5 km en amont. Une route suivant la rive Sud mène à ce centre.

01 2.1.3. Passe de Ouénou

07 Carte 6986.

- ¹³ Au Nord de la baie de Yaté, le **Cap Pouareti** (22° 07' S — 166° 57' E) est bas et couvert de végétation. Entre ce cap et Port-Ounia, la côte est frangée par un récif qui porte, à 1,7 M au NW du cap, l'**Îlot Ouénou** avoisiné au SE par un petit îlot. À 1,1 M au NW du Cap Pouareti se trouve le pylône (18 m) métallique du **Phare de Pouareti** (vue 2.1.3.).

14

Phare de Pouaréti à 270° et 2,5 M



2.1.3. — Le Phare de Pouaréti - 1982.

- 19 On franchit la **Passé de Ouénou**, à 4 M au NNW de la Passé de Yaté, sur le relèvement à 228° du Phare de Pouaréti. Cette passé, de 400 m de large par des profondeurs de plus de 10 m, fait passer légèrement au Sud d'un haut fond de 10 m dès son franchissement.

01 2.1.4. Passé d'Ounia et Petite Passé

07 *Cartes 6986 et 7011.*

- 13 Les abords extérieurs de la **Passé d'Ounia**, qui s'ouvre à environ 7,5 M au NW de la Passé d'Ouénou, sont parsemés de têtes de corail sur lesquelles la mer brise dès qu'elle est moyennement agitée. Le côté SE de la passé est formé par un récif presque à fleur d'eau, prolongé vers le NNW par une crête, sur laquelle la mer brise en permanence, et qui porte un petit îlot de sable. En dedans de la passé, un récif détaché est couvert de 7 m d'eau.

- 19 La **Petite Passé**, à 1,6 M au NW de la passé précédente, est large de 0,3 M et profonde entre des récifs accores visibles de la mâtore. On la franchit en faisant route à 240° vers l'arête droite du Cap Tonedu.

- 25 Ces deux passes ne sont pas recommandées.

- 01 **2.1.4.1. Port-Ounia.** *Cartouche de la carte 7011.* — Les montagnes de cette région ont un aspect dénudé sans sommet saillant. Elles s'abaissent aux environs de **Port-Ounia** (22° 02' S — 166° 51' E) et la végétation est interrompue par des terres rouges dénudées.

- 07 Port-Ounia est protégé au Nord par le **Récif Kouanné**, à fleur d'eau, qui porte à ses extrémités SE et NW des rochers noirs remarquables. Une balise marque l'extrémité SE du récif. Deux rivières débouchent sur le côté Sud du port.

- 13 On accède à Port-Ounia en contournant le Récif Kouanné soit par l'Est soit de préférence par l'Ouest en utilisant la voie recommandée (axes à 207° puis à 141° puis 105°) reliée à la route intérieure (§ 2.1.7.) ; l'entrée Est du port n'est accessible qu'aux petits navires. Sur le côté Sud du port, à environ 250 m à l'WNW de cette embouchure, se trouve un appontement.

- 19 *On mouille par 23 m d'eau, fond de vase de bonne tenue à 263° et 820 m du rocher SE du récif Kouanné*, rocher marqué par une balise latérale tribord ; le rayon d'évitage est d'environ 170 m par des profondeurs de plus de 10 m. Les petits navires peuvent mouiller plus près de terre.

- 25 Bureau de poste au village d'Ounia.

- 31 De Port-Ounia à la **Baie de Pourina** le relief est très tourmenté et la terre, de couleur rougeâtre, est stérile. Le récif frangeant est étroit et accore. Il porte, à mi-distance entre Port-Ounia et la baie, un rocher noir haut de 25 m. Dans la baie se jette la **Rivière Pourina** qui coule dans une vallée étroite et profonde. L'entrée de la baie est barrée par un plateau de roches.

01 2.1.5. Passé d'Ouiné

07 *Cartes 7011 et 7073.*

- 13 La **Passe d'Ouiné** (21° 54' S — 166° 50' E) est large d'environ 0,7 M. On peut la franchir en faisant route à 264° sur la pointe Est de l'entrée de la Baie de Kouakoué. On trouve 6 m d'eau du côté du large au-dessus du récif-barrière immergé. Du côté du lagon, la passe est bordée au NW et au SE par des hauts-fonds couverts respectivement de 2 et 3 m d'eau. Cette passe n'est pas recommandée.
- 01 **2.1.5.1. Le Cap Tonedu** (21° 59' S — 166° 46' E) est très saillant. *Au milieu d'une anse sur son côté Ouest, on peut mouiller par 30 m d'eau, fond de vase de bonne tenue, en relevant à 040° la pointe Nord de l'entrée.* Le mouillage est abrité des vents et de la mer de SE. Il faut faire attention à un haut-fond corallien qui se détache du récif côtier sur le côté NW du cap, et à un autre haut-fond couvert de 6 m d'eau à environ 0,8 M à l'WNW du premier.
- 01 **2.1.5.2. La Baie de Ouiné** (21° 58' S — 166° 43' E) s'ouvre entre le Cap Tonedu au SE et la pointe SE de la presqu'île escarpée dominée par le **Mont Ouiné** (363 m) au NW. Elle creuse assez profondément la côte jusqu'à environ 2,5 M à l'Ouest du cap. Dans la partie Ouest de la baie, plusieurs pointes du rivage sont débordées par des récifs qui ne sont pas toujours marqués par des brisants, mais le fond de vase est de bonne tenue. La houle et les vents du quadrant NE-SE se font sentir.
- 07 *À l'extrémité SW de la Baie de Ouiné, on peut mouiller par 23 m d'eau, fond de vase molle, à l'intersection de deux alignements indiqués sur la carte, l'alignement (247,5°) d'entrée formé par deux balises pyramidales blanches et l'alignement (160,5°) formé par deux autres balises pyramidales blanches.*
- 13 Les embarcations peuvent remonter le bras Sud de la Rivière Ouiné sur environ 1 500 m. On y trouve des appontements et des installations de chargement de minerai par chalands.

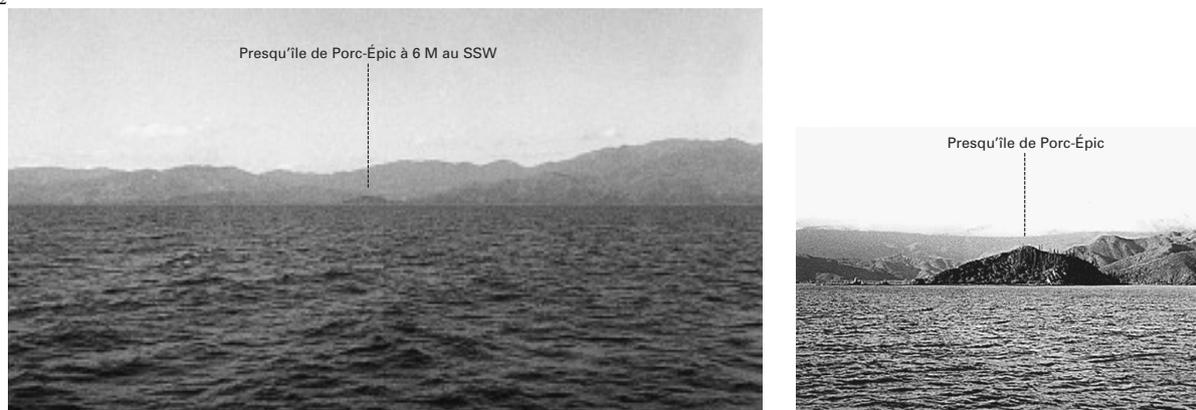
01 **2.1.6. Passe de Kouakoué**

07 *Cartes 7011 et 7073.*

- 13 La **Passe de Kouakoué**, (21° 53' S — 166° 46' E) à environ 2 M au NW de la Passe d'Ouiné, est large de 0,6 M et profonde. On la franchit en faisant route à 191° vers le Cap Tonedu (axe voie recommandée de 0,8 M de large explorée au sondeur latéral ; voir plan 2.1.).
- 01 **2.1.6.1. La Baie de Kouakoué** s'ouvre entre la pointe NW de la presqu'île dominée par le Mont Ouiné et, à environ 2,8 M à l'WNW, la Presqu'île Port-Épic. Ses abords sont malsains, en raison notamment des hauts-fonds coralliens **Les Trois Cafards** qui présentent des têtes couvertes de 2 à 3 m d'eau. La baie est divisée en deux parties par un promontoire escarpé et boisé
- 07 *On peut mouiller par fond d'excellente tenue dans la partie SE de la baie.* La mer est calme par vents de SE et le mouillage est accessible même de nuit.
- 01 **2.1.6.2. La Presqu'île Port-Épic** (vue 2.1.6.2.), haute de 90 m, boisée et rattachée au rivage par un isthme sablonneux, est débordée vers l'Est par un épi corallien qui porte un rocher, pointu, haut de 18 m, le **Rocher**

Pyramidal. *Il n'est pas recommandé de mouiller au SE de la Presqu'île Porc-Épic à cause du banc couvert de 2 m d'eau, généralement invisible, situé à proximité au SE du point de mouillage figurant sur la carte*

02



2.1.6.2. — La Presqu'île de Porc-Épic, vue de la Passe SE du Solitaire - 1981.

07 Au NW de la Presqu'île du Porc-Epic, la côte est dominée sur une dizaine de milles par des montagnes escarpées ; le Mont Humboldt, à l'arrière-plan, est rarement visible. Particulièrement exposée à la mer en raison des larges trouées dans le récif-barrière, cette partie de la côte est généralement inabordable.

01 **2.1.7. Route intérieure du Canal de la Havannah à la Passe Sud-Est du Solitaire**

07 *Cartes 6986 et 7011.*

13 Des voies recommandées, larges de 0,5 à 1 M et dont les axes portés sur les cartes matérialisent la route intérieure, mènent du Canal de la Havannah à la Passe SE du Solitaire et concernent également la Passe de Yaté, la Passe de Kouakoué et l'accès à Port-Ounia. Ces voies ont fait l'objet de recherches systématiques d'obstructions au sondeur latéral.

19 En venant du canal de la Havannah, on fait d'abord route à 000°, en relevant l'Île Kié à 180° par l'arrière jusqu'à parer le récif qui déborde l'Île Nou. On fait ensuite route à 327° pour passer à environ 1 M au NE du Cap Pouareti. On fait alors route à 315° en longeant à un peu plus de 0,5 M le récif côtier, puis on fait route à 288° vers le sommet du Cap Tonnédu pour passer entre le Récif Kouanné (§ 2.1.4.1.) et les récifs situés à plus de 1 M au Nord. On fait ensuite route à 316° pour passer à 2,7 M à l'ENE du cap Tonnédu puis à 309° à 2,7 M à l'ENE du Cap Tonnédu.

25 Entre l'embouchure de la Rivière Kuébuni et celle de la Rivière Yaté, le courant de jusant porte à l'ESE. À l'intérieur du lagon, la vitesse du courant de flot, qui porte au NW, augmente par vents de SE et peut atteindre 3 nœuds.